

CDG, le 17 juillet 2020

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 20/RY/24
Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **jeudi 23 juillet 2020 à partir de 11h00 et pour une durée de 2 heures.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Indemnisation des salaires à 100% pendant toute la durée de l'activité partielle avec effet rétroactif,
- 2) Instauration d'un système de solidarité de partage du travail par une réduction du temps de travail avec maintien des rémunérations,
- 3) Répartition plus juste et équitable des taux d'activité et des vacances générant des heures majorées,
- 4) Reprise d'activités sous-traitées avec embauche des salariés des entreprises sous contrat (maintenance, exploitation, ...),
- 5) Reconnaissance de la pénibilité au travail avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein,
- 6) Arrêt du plan d'économie et des modifications des articles et notes du manuel de gestion,
- 7) Engagement d'un plan formation permettant le développement de nos activités et de nouvelles, la reprise des activités et le développement des compétences,
- 8) Organiser le télétravail en respectant les conditions de travail avec un exercice plein du droit à la déconnexion et l'indemnisation des frais occasionnés,
- 9) Négociation d'un accord de soutien à l'emploi et des compétences.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel BERTONE
Secrétaire Général



Copies : DRHR
Inspection du Travail
Organisations Syndicales